

Quartier Saint- Victor

Compte Rendu
Séance du
04/10/2018



Ordre du Jour :

1. Présentation du projet de Réseau Express Vélo quai de la Tournelle et quai Montebello, par la mission aménagements cyclables
2. Réhabilitation du bâtiment « Boite à claques » et de la galerie de Navarre, rue Descartes, en présence d'un représentant de la Présidence de l'École Polytechnique
3. Communication sur le budget participatif 2018
4. Divers

1. Présentation du projet de Réseau Express Vélo quai de la Tournelle et quai Montebello, par la mission aménagements cyclables

Monsieur Dominique TIBERI ouvre la séance et laisse la parole à la Mission aménagement cyclable de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Présentation du projet.

Le Réseau Express Vélo consiste en une piste bidirectionnelle, c'est-à-dire dans les deux sens de circulation, sur 4 mètres de large environ, en section courante, délimitée avec un séparateur de 30 cm en granit, entre la piste cyclable et la circulation générale. Il y a donc deux files de circulation au minimum qui sont conservées dans le sens Est vers Ouest. Le projet présenté ce jour porte sur le quai de la Tournelle et le quai de Montebello.

Sur ces axes il y a deux files de circulation générale qui font environ 3,2 mètres (largeur standard). Plus la piste cyclable bidirectionnelle de 4 mètres, avec son séparateur en granit. À la demande de la Préfecture de police, le séparateur est interrompu tous les 40 mètres pour permettre aux services de secours de pouvoir rentrer dans la piste cyclable à tout moment.

Il y a actuellement une bande cyclable vélo du côté de la Seine, trois files de circulation, et un stationnement ou couloir de livraison selon les cas. Le projet prévoit, sans toucher aux trottoirs ni aux arbres, d'insérer la piste cyclable de 4 mètres, en section courante, et de conserver deux files de circulation et le stationnement livraison qui ne sera pas modifié. Il y aura également la création de quais bus, derrière lesquels passera la piste cyclable. À ces endroits, sa largeur sera comprise entre 2,7 et 3 mètres, pour permettre une largeur de quai bus utilisable par tout le monde.

Questions des administrés

- ❖ *L'installation de quai-bus impose aux piétons de traverser la piste cyclable.* En effet, cependant les quais-bus seront proches des passages piétons pour permettre de traverser directement au niveau de l'îlot quel que soit le côté de la rue où l'on veut aller.
- ❖ *La largeur des voies a l'air étroite et on sait que les zones de livraison sont parfois un peu courtes, si un camion est mal placé, cela risque de gêner rapidement la circulation. Les zones de livraison vont-elle être retravaillées?* La largeur des voies est de 3.2m, c'est le standard recommandé par le CEREMA pour l'aménagement de la voirie urbaine afin d'éviter les infractions liées aux excès de vitesse, fréquentes sur des voies plus larges. Il n'est pas prévu de retoucher les zones de livraison.
- ❖ *Quand est-il de l'aménagement du quai St Bernard et du quai St-Michel ?* Concernant le quai St-Bernard, il n'y a pas eu, pour l'instant, d'accord trouvé entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement. Cet aménagement est donc en suspens. Concernant le quai Saint-Michel, une fois finis les travaux de réfection et d'étanchéité de la voûte de la station du RER C par la SNCF et les travaux d'étanchéité du trottoir en surplomb, c'est-à-dire au mois de janvier, les travaux du plan vélo devraient commencer.
- ❖ *Comment a été étudiée la séparation entre la piste cyclable et les autres voies ?* Nous essayons de rester sur des typologies d'aménagements parisiens tels qu'ils existent déjà dans la ville de Paris, d'autant plus dans ce type de quartiers à forte valeur patrimoniale et donc très observés par les architectes des bâtiments de France.
- ❖ *Les quais-bus sont très large, pourquoi ?* Les quais bus doivent être accessibles à tous et notamment aux personnes en fauteuil roulant qui utilisent la plate-forme.
- ❖ *Est-il prévu de mettre des barrières entre le quai-bus et la piste cyclable pour empêcher que les piétons ne traversent en dehors du passage piéton ?* Pour l'instant, l'installation de croix de St André n'est pas prévue. Cependant, au niveau des quais-bus, la piste cyclable est rétrécie en largeur et monte pratiquement au niveau du trottoir pour forcer les cyclistes à ralentir.
- ❖ *Les trottinettes et autres nouveaux moyens de locomotion ont-ils vocation à utiliser ces pistes cyclables ?* Les nouveaux modes de déplacement qu'on appelle engins de déplacement personnel, ne sont pas agréés comme des véhicules au niveau national. De ce fait, ils n'ont pas le droit de rouler sur la chaussée et, en théorie, leur place est sur les trottoirs. C'est une règle ancienne qui date du temps où il n'y avait pas ces engins. L'État est censé faire évoluer cette réglementation et la tendance est à les autoriser à rouler sur les pistes cyclables.
- ❖ *Pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier des travaux ?* Le calendrier pour Montebello et Tournelle indique pour l'instant un démarrage des travaux à la fin du mois d'octobre pour une durée de 25 semaines. Soit environ quatre mois et demi.

2. Réhabilitation du bâtiment « Boite à claques » et de la galerie de Navarre, rue Descartes, en présence d'un représentant de la Présidence de l'École Polytechnique

Madame la Maire Florence BERTHOUT donne la parole à M. Pierre HERRERO, Directeur de cabinet à l'École Polytechnique.

Présentation du projet

La requalification, concerne ce qui était, historiquement, l'entrée de l'école Polytechnique, appelée, singulièrement, la « boîte à claques ». L'école a quitté la montagne Sainte-Geneviève en 1976 parce qu'elle était à l'étroit dans ses murs. Depuis, elle est installée sur le plateau de Saclay. Malheureusement, l'École dresse le constat des difficultés rencontrées pour y faire venir de grands conférenciers scientifiques car la distance et les difficultés de desserte en transports en commun sont devenues un véritable handicap.

La « boîte à claques » héberge, aujourd'hui, l'association des anciens élèves. L'École souhaite rénover ce bâtiment à l'identique dans le respect de ses grandes caractéristiques architecturales parce qu'il est classé monument historique pour ses toitures comme pour ses huisseries. L'École souhaite également, et c'est une exigence forte de Mme la Maire, conserver l'espace vert protégé qui se situe en son sein et créer, grâce à l'accord de l'État et au soutien des collectivités locales, dans l'enceinte de ce grand jardin, fermé au public, un espace vert protégé intégrant des éléments de biodiversité.

Le projet architectural consistera tout d'abord à creuser un amphithéâtre de 500 personnes en sous-sol, où seraient organisées régulièrement des conférences.

Deuxième enjeu, et peut-être perspective, avec l'idée de rouvrir un jour ces jardins au grand public, la galerie de Navarre redeviendrait une forme de parvis dans lequel seraient organisées des expositions consacrées à l'innovation. Elle servirait aussi de lieu de réception pour l'École et pour le ministère.

Enfin, la volonté est de couvrir la cour actuelle, en s'inspirant des travaux de Fresnel, célèbre polytechnicien qui a travaillé sur la question de la gestion de la lumière, avec une double verrière se mariant parfaitement avec l'existant, sans effet de reflet de lumière. Les ingénieurs de l'École travaillent actuellement sur le projet afin d'obtenir un verre qui serait à la fois mat, légèrement coloré, anti lumière et sans reflet pour parfaitement absorber et gérer l'ensemble des lumières.

Pour l'heure, comme il s'agit d'un patrimoine de l'État, la Préfecture de région Île-de-France instruit à la fois la déclaration de projet et le permis de construire. Celui-ci ne pourra être complètement validé et purgé de tout recours qu'une fois que les élus l'auront voté en conseil d'arrondissement et à la Ville de Paris puisqu'il y aura une enquête publique à l'occasion de laquelle les administrés auront la liberté de s'exprimer sur le projet. L'enquête publique devrait conduire, idéalement, à une délibération des élus à l'été 2019.

Questions des administrés

- ◆ *Quand et comment sera reprise la façade qui est très dégradée ?* La façade sera reconstituée à l'identique, sans modification, mais le portail sera un peu décalé afin de prendre en compte l'ensemble des éléments d'accessibilité. Il y aura en fait une double entrée. Dans les discussions menées avec le Ministère, il est prévu de réaliser un accès par la rue Descartes. Les personnes à mobilité réduite pourront avoir là un sas d'entrée. Par ailleurs, l'accueil actuel du Ministère doit être retravaillé car il est aujourd'hui inaccessible pour une personne à mobilité réduite.
- ◆ *Quel est le financement envisagé pour ce projet ?* le projet est entièrement financé par un mécène et ne coûtera rien à la collectivité.
- ◆ *Le jardin sera-t-il ouvert au public ?* La décision est celle de l'État puisqu'il s'agit de son patrimoine mais il semble qu'il entende les demandes des élus et de la population.
- ◆ *L'association des anciens élèves devra-t-elle déménager ?* Non. À l'étage il y aura des bureaux, avec deux antennes de 130 m², et quelques salles de réunion. Dans une aile il y aura l'association des anciens et, dans l'autre, l'école Polytechnique.
- ◆ *La construction d'un parking est-elle prévue ?* Non.

3. Communication sur le budget participatif 2018

Six projets ont été retenus. Le premier projet concerne des cantines éco-responsables, avec l'installation d'un système de tri pour sensibiliser les enfants à cette question, qui a recueilli 863 votes. Le deuxième projet voté permettra de connecter la Péniche du cœur à la fibre optique pour que les personnes qui y sont hébergées puissent faire toutes leurs démarches administratives et entretiennent un lien avec l'extérieur. Le souhait de favoriser l'accueil de manifestations aux Arènes de Lutèce a recueilli 577 votes et permettra la rénovation des gradins des arènes. Le projet visant à rénover et rendre accessibles les équipements sportifs du 5^e arrondissement, déposé par le conseil local du handicap du 5^e a recueilli 546 votes. C'est une belle réussite. Le ralentissement de la circulation rue Claude Bernard, a obtenu 460 votes. Enfin, la prévention de la canicule pour les personnes âgées, grâce à l'installation de stores manuels à la résidence rue Claude Bernard a obtenu 450 votes.

Mme la Maire déplore l'absence de projet en faveur de la rénovation des écoles de l'arrondissement. Concernant les Arènes de Lutèce, Mme la Maire tient à souligner que d'ici peu, en partenariat avec une association, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et un vigneron, des ceps de vignes devraient être plantés sur les trois coteaux.

4. Questions diverses

- ◆ *Les fontaines en bas de la rue des Patriarches et rue Mouffetard en face de la caserne débordaient, cela é été signalé, mais depuis l'eau a été coupée, pourquoi ?* Concernant la fontaine des patriarches, Eau de Paris est intervenue et ils ont constaté que les évacuations étaient siencombrées qu'il fallait revenir pour intervenir plus longuement. En attendant, ils ont effectivement coupé l'eau pour éviter des débordements. Mais l'intervention est en cours sur cette fontaine.
- ◆ *Aujourd'hui le 5^e se dépeuple et les hôtels sont de plus en plus nombreux, comment faire pour ne pas aboutir à un arrondissement musée ?* Mme la Maire prend la parole. Il est nécessaire de se préoccuper de la fuite des familles et des parisiens au revenu moyen. Il faut trouver, à l'échelle de Paris, mais également à l'échelle métropolitaine, un juste milieu entre le respect du droit des propriétaires à céder à tel ou tel prix leurs murs et le respect d'un certain nombre d'activités. Je souhaite qu'il y ait des périmètres de protection, en rez-de-chaussée, des commerces de bouche et de l'artisanat. Cela suppose aussi de faire évoluer la loi. Par ailleurs, concernant la préemption, nous avons besoin d'un outil puissant pour les commerces culturels. J'aborde maintenant la question particulière des hôtels, en y ajoutant celle de la multiplication des surfaces telles que Carrefour Market, etc. Paris souffre aujourd'hui d'une sur-densification des touristes et d'une sous-densification de l'hôtellerie par rapport à d'autres grandes capitales. Les promoteurs achètent donc des surfaces, notamment sur notre arrondissement, à prix d'or. Mais, aujourd'hui, un maire d'arrondissement n'a pas moyen d'agir en la matière. Même la Maire de Paris n'a pas aujourd'hui le pouvoir de s'opposer à ces projets. Le frein le plus efficace serait de reprendre la loi ALUR qui permet en effet de mener des projets de sur-densification dont l'intérêt financier à bien été compris par les promoteurs immobilier.
M. AUDOUIN rappelle la question des meublés touristiques qui contribue fortement à la flambée des prix.

La séance est levée.

